



S.N.A.D.I.G.E.

Syndicat National des Administrateurs et des Inspecteurs Généraux de l'INSEE

Siège social : DG INSEE, Timbre Y502, 18 boulevard Adolphe Pinard 75675 PARIS cedex 14

<http://snadige.free.fr/>

La lettre du Snadige de juin 2011 N° 23

**Le 20 octobre, les élections professionnelles dans toute la
Fonction Publique de l'État (sauf à l'Intérieur) et dans la Fonction
Publique Hospitalière auront lieu selon de nouvelles dispositions**

*Thème du débat qui suit le 16 juin à 18h30 l'assemblée générale du Snadige
Salle Closon*

La loi relative aux nouvelles dispositions régissant le dialogue social dans la fonction publique a été publiée le 10 août 2010. Le décret est paru en février 2011 et toutes les dispositions détaillées sont encore en cours de finalisation. Un comité technique paritaire ministériel (CTPM) a fixé, après les CTP de l'Insee des 12 et 27 mai, les différents niveaux de vote.

La CGC défend essentiellement des valeurs d'indépendance et d'humanisme ; c'est avant tout un syndicat constructif, une force de proposition qui rejette la posture d'opposition systématique. La CGC est à la fois attentive au bien-être au travail des agents, à leur reconnaissance par l'amélioration du statut et la gestion des carrières, à la qualité du service rendu par la production de statistiques de qualité et une meilleure réponse à la demande sociale croissante.

Les nouvelles règles relatives aux élections, contrairement à la loi de 2008 appliquée au secteur privé, ne tiennent pas compte du caractère catégoriel de la CGC qui représente l'encadrement ; les nouvelles règles font d'ailleurs l'objet d'une question prioritaire de constitutionnalité déposée par la CGC devant le Conseil Constitutionnel. La CGC continuera d'agir pour préserver le pluralisme et permettre que l'encadrement continue d'être entendu. Faut-il le préciser, la défense des cadres s'est toujours faite dans le sens de l'intérêt général, c'est-à-dire sans chercher à opposer les différentes catégories. Par exemple, l'alignement des primes des cadres A de l'Insee sur celles de leurs homologues de Bercy a ouvert la voie à un alignement analogue pour les cadres B et C.

La CGC, un acteur qui compte

Pour mémoire, sans la CGC (Snadige et UGA) à l'Insee :

- il n'y aurait pas le principalat des attachés,
- Il n'y aurait pas eu la revalorisation des primes des attachés et des administrateurs alignées sur Bercy (mais cela reste un combat permanent pour maintenir cet alignement) ;
- Il n'y aurait pas eu les modifications statutaires des attachés et des administrateurs que seule la CGC défend dans les instances ministérielles et à la fonction publique ; nous continuons à travailler d'arrache pied sur la modification du statut des administrateurs et des IG pour un alignement sur des corps techniques ou administratifs équivalents revalorisés régulièrement,
- Il n'y aurait pas eu la transparence des mobilités des attachés et administrateurs, obtenue de longue date maintenant pour les postes sur liste, transparence dont la CGC demande la généralisation à tous les niveaux, y compris les postes hors liste ; ces derniers font plus facilement l'objet d'accommodements ponctuels ou locaux sans aucune transparence sur les critères de choix.
- Il n'y aurait pas eu une augmentation notable des promotions d'attachés en administrateurs depuis 2002 suite à une anomalie signalée dans le statut (suppression de l'article 6b).
- Il n'y aurait pas eu la fiche individuelle de prime que la CGC réclame régulièrement, alors qu'elle devrait être produite spontanément, permettant à chacun de se situer.
- Il n'y aurait pas les postes fonctionnels de chefs de mission, ni de directeurs de projets, ni d'experts de haut niveau, seuls postes de débouchés offerts à l'INSEE et qui existent partout ailleurs à Bercy. La CGC demande du reste une véritable harmonisation avec les organigrammes de Bercy pour faciliter la création à l'Insee de postes de niveau supérieur.

C'est grâce à la vigilance constante de la CGC que la direction se saisit activement de certains dossiers, qu'elle considère quelquefois à tort comme non prioritaires.

Les nouvelles règles

Vous allez devoir voter jusqu'à 4 fois (!) le 20 octobre prochain selon de nouvelles règles qui font de cette opération une véritable « usine à gaz » dénoncée par la CGC.

Il y aura désormais :

- un Comité technique ministériel,
- un Comité technique du réseau Insee,
- un Comité technique de la DG, du CNIP et du centre de Metz (pour les 3 entités réunies) et un Comité technique dans chaque DR regroupant l'éventuel CNI de la région et le Cefil.
- et toujours une CAP par corps.

Le même jour, selon votre position, vous serez amenés à voter :

- Si vous êtes en poste à la DG ou en DR : 4 fois (comité technique ministériel des Finances, comité technique de réseau de l'Insee, comité technique local de la DG ou de la DR, CAP de votre corps).
- Si vous êtes en poste dans un SSM : 3 fois (comité technique ministériel des Finances dont vous relevez, comité technique local de votre ministère, CAP de votre corps).
- Si vous êtes en poste au Genes (devenu établissement public) : 2 fois (comité du Genes, CAP de votre corps)

Les 4 niveaux sont désormais indépendants les uns des autres, contrairement à la situation antérieure, où les résultats du seul vote en CAP étaient ensuite agrégés à tous les niveaux de représentativité : réseau Insee, ministériel et fonction publique. Avec les nouvelles modalités, les comités techniques ne sont plus paritaires, puisque seules les OS voteront lors des comités : les accords seront signés avec 50% des voix ou avec au moins 20% des voix et pas d'opposition de 50% des voix (règle applicable jusqu'en 2013).

Les enjeux sont importants en 2011, car les organisations syndicales qui ne seront pas présentes et représentatives en 2011 disparaîtront définitivement en 2014.

Les élections à tous les niveaux se feront sur liste de noms : 15 titulaires et 15 suppléants au comité ministériel, 10 titulaires et 10 suppléants au comité de réseau, 8 titulaires et 8 suppléants à celui de la DG, 5 titulaires et 5 suppléants pour le Genes, 6 titulaires et 6 suppléants pour les DR de plus de 200 agents, 4 titulaires et 4 suppléants pour les autres. Tous les agents vont voter y compris les enquêteurs pigistes (décision de la direction dès à présent en vue de leur passage en agents non titulaires). Les niveaux clés de calcul de la représentativité seront les CT locaux au quotidien et le CT ministériel dont les résultats agrégés sur l'ensemble des ministères donneront la représentative des organisations syndicales de l'État.

Ces comités techniques, selon leur niveau, ont vocation à traiter de nombreux sujets qui vous concernent :

- L'organisation et le fonctionnement des services (dont les horaires de travail)
- L'évolution des organisations qui ont un impact sur les personnels
- Les grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences
- Les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et les critères y afférant
- La formation, l'insertion et la promotion de l'égalité professionnelle
- Les sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail
- L'action sociale et les incidences des décisions à caractère budgétaire sur la gestion des emplois.

Les CAP traitent de la carrière individuelle et des statuts.

Adhérents, sympathisants de toutes catégories, n'hésitez pas à nous contacter pour être candidats sur nos listes :

Chacun de nous compte

Les CAP d'administrateurs

La CAP de recrutement au choix du 20 mai 2011 a été l'occasion pour la CGC :

- de montrer son étonnement sur le concours interne d'administrateur où un poste n'a pas été pourvu pour la 2^{ème} année consécutive sans explication convaincante
- de demander une information complète sur les recrutements et les effectifs du corps d'évoquer la modification du statut qui devrait suivre celle des administrateurs civils (cf. infra)
- de rappeler la demande de distribution du relevé individuel de primes à chaque agent concerné
- de contester la méthode qui consiste à supprimer des primes de fonction pendant la période de CET quand elle est prise en fin de carrière ou entre deux postes : le CET n'est autre qu'un congé différé pour lequel il est illégal de réduire la rémunération comme dans le cas du congé de maternité ou de la décharge d'activité conformément au statut de la fonction publique.

Par ailleurs, la CGC a demandé la production de nouveaux indicateurs permettant de suivre les âges de passage au choix et de vérifier dans la durée l'égalité de traitement par genre.

Quelques chiffres :

- *69 femmes promues administrateurs sur 208 promus depuis 1980, soit un tiers des promotions ; la parité n'est atteinte que pour le cumul des promotions de 2004 à 2008.*
- *Depuis 1997, près de 28 % des promus sont à la DG, 8% en CNI, 37% en DR et 14% en SSM, en lien étroit avec la population que chacune des sphères représentées.*

La CAP de mutations du 10 juin 2011 ne s'est pas tenue ; la déclaration liminaire suivante a été lue par le Snadige-CGC au nom de l'ensemble des représentants des administrateurs.

Déclaration à la CAP des administrateurs de l'Insee du 10 juin 2011

Les élus de la CAP des administrateurs de l'Insee ont décidé, et le regrettent bien, de boycotter la séance sur les mutations du 10 juin 2010 pour plusieurs motifs déjà exprimés à plusieurs reprises et laissés sans résultat. Cette pratique n'est pas habituelle en particulier pour les élus de la CGC et montre s'il en est besoin le niveau de mécontentement nouvellement atteint.

- Le bilan de la campagne de mobilité a été publié dans le compte rendu du comité de direction du 24 mai 2011. Comme nous l'avons déjà signalé, ce bilan ne doit être publié qu'après la CAP par pur respect de celle-ci et de ses représentants. Cette remarque vaut pour l'ensemble des corps de l'Insee. Ceci montre le peu de considération à l'égard des organisations syndicales depuis quelques temps.

- Le relevé individuel de prime de 2010 n'a toujours pas été diffusé et aucune date n'a été fournie. La situation de 2008 ne doit pas se renouveler. Le manque d'information sur les régimes indemnitaires à l'Insee devient particulièrement problématique et interroge sur la fiabilité du dispositif.

- La transparence sur les postes hors classe : ouverture, liste des candidats et règles d'attribution des postes de niveau administrateur hors classe promise lors de la pré-CAP n'est toujours pas faite. Il n'y a aucune information écrite dans le dossier des élus, dossier de plus reçu très tardivement. Le nombre croissant d'agents en attente, la publication de l'ouverture du poste alors que le futur titulaire est déjà connu, les choix étonnants de candidats et le fait du prince dans certains cas ne peuvent plus continuer. La clarification du processus s'impose.

À cela, nous pouvons ajouter la solidarité du Snadige- CGC avec les élus de l'USAC-CGC et de la CFDT qui également boycottent ce jour la CAPI des administrateurs civils compte tenu du dossier indigent et choquant sur plusieurs points de revalorisation du statut des administrateurs civils et des corps équivalents des 3 fonctions publiques qui sera présenté au Conseil supérieur de la fonction publique le 14 juin.

Merci de votre attention.

La CAP des inspecteurs généraux

La CAP des inspecteurs généraux de l'Insee s'est tenu le 21 mars 2011. Elle a fourni l'occasion de demander à la direction de l'Insee des nouvelles de certaines évolutions statutaires envisagées depuis les deux dernières années. En premier lieu, la direction a confirmé que le corps des commissaires contrôleurs des assurances serait fusionné avec le corps des ingénieurs des Mines et des Télécommunications et non avec les corps des administrateurs et des inspecteurs généraux de l'Insee. La décision de la ministre de l'économie est prise mais les modalités concrètes de la fusion butent encore sur des problèmes techniques. On peut ajouter un motif supplémentaire d'incertitude : si la ministre quitte Bercy et la France en septembre 2011 pour rejoindre les rives du Potomac, est-on assuré que sa décision sera fermement maintenue par son ou sa remplaçant(e) ?

En ce qui concerne l'autre projet majeur, l'intégration au sein d'un même corps des administrateurs et des inspecteurs généraux de l'Insee, la direction n'a pas d'information nouvelle. Le projet, qui avait été avancé par le secrétaire général de Bercy, semble maintenant en panne. Les représentants des IG ont rappelé que la position du Snadige est toujours : (1) de maintenir un parallélisme étroit entre la situation statutaire des administrateurs et IG de l'Insee et celle des administrateurs civils de Bercy en termes d'échelonnement indiciaire et de primes, d'une part, et (2) d'obtenir l'ajout du Hors Echelle E comme indice terminal d'un éventuel corps unique, d'autre part.

La direction a enfin signalé qu'une nouvelle direction régionale donnerait accès à l'inspection générale : celle de Basse Normandie. L'arrêté a été signé et publié par le directeur général de l'Insee par délégation de la ministre de l'économie.

En formation plénière, la CAP a délibéré sur les nominations d'administrateurs hors classe en inspecteurs généraux de classe normale. La direction a présenté ses choix comme guidés par le souci de rester dans la cible d'environ 40 IG en activité à l'Insee et dans les SSM. Les critères de sélection ont peu varié par rapport aux années précédentes, avec une certaine flexibilité liée à l'évolution démographique du corps : plus de quinze IG partiront en retraite dans les trois prochaines années. La secrétaire générale a proposé qu'une réunion ad hoc avec les représentants du corps des IG clarifie les critères utilisés par la direction.

La proposition de la direction comprend cinq administrateurs en activité dans le SSP, dont quatre hommes à l'Insee et une femme en SSM, et trois administrateurs (deux femmes et un homme) en poste dans des emplois de direction hors SSP.

Comme chaque année, les représentants des inspecteurs généraux à la CAP avaient consulté les membres du corps sur les administrateurs hors classe qui semblaient être les meilleurs candidats à cette promotion. Les propositions de la direction correspondent largement au sentiment général exprimé dans la consultation des IG.

En formation restreinte, la CAP a délibéré sur la promotion d'IG de classe normale à la classe exceptionnelle. Le choix est plus limité : le nombre d'IG de classe exceptionnelle est statutairement limité à 20 % de l'ensemble des IG, soit douze postes pour l'instant. Deux IG de classe exceptionnelle partant en retraite en 2011, deux nominations étaient possibles. Les propositions de la direction ont donné l'occasion aux représentants des IG de rappeler la position constante du Snadige, qui souhaite assurer une certaine linéarité à la carrière des IG et permettre au plus grand nombre possible d'IG de classe normale d'accéder à la classe exceptionnelle à temps pour que leur passage du Hors Echelle C au Hors Echelle D puisse être pris en compte dans le calcul de la retraite.

Le roman feuilleton des primes : un nouvelle page blanche...

La communication annuelle de l'évolution individuelle des primes à chaque agent de catégorie A est essentielle. Les primes constituent une part importante de la rémunération des agents. Nous le rappelions dans la lettre du Snadige n°20, publiée en février 2010, « [La fiche individuelle de prime] permet tout d'abord de vérifier que l'ensemble des primes auxquelles l'agent peut prétendre a bien été pris en compte. Car les erreurs ne sont pas exclues, les catégories d'indemnités étant nombreuses. » Pour les managers que représente la CGC, la fiche individuelle de prime est également le moyen de vérifier que les agents de nos équipes n'ont pas été victimes d'erreurs (par exemple dans la prise en compte de leur note prime).

En 2009, les représentants du Snadige ont donc demandé inlassablement à l'administration le rétablissement de l'information individuelle sur le niveau et l'évolution des primes. Finalement, le chef du département des ressources humaines nous avait assuré que chaque agent serait informé individuellement. Certes, les établissements ont fini par recevoir les relevés de primes individuelles de la plupart de leurs agents, mais quelques malheureux (malchanceux ?) attendent toujours la notification de leur primes 2009. Quant aux fiches individuelles de primes 2008, elles semblent perdues corps et biens ...

Pour 2010, que constate-t-on ? Nous voici bientôt à la mi-2011 et les fiches individuelles de primes sont une nouvelle fois aux abonnés absents.

Le Snadige réaffirme une nouvelle fois que les agents s'intéressent au mode de calcul de cette part substantielle de leur rémunération et qu'ils veulent retrouver l'impact de leur notation sur l'évolution de leur rémunération. Le Snadige reste vigilant sur ce point.

Le gouvernement prépare un projet de réforme du statut insuffisant de la carrière des administrateurs civils et des corps équivalents comme celui des administrateurs de l'Insee

Depuis trente ans et malgré une succession de réformes statutaires (générales ou catégorielles) dans la fonction publique, les administrateurs civils comme les administrateurs de l'Insee n'ont obtenu que la création d'un échelon supplémentaire en HEB en février 2002.

Le refus d'un décrochage des autres corps techniques ou administratifs de la DGFip, particulièrement préjudiciable en termes de rémunération et de carrière pour ne pas dire en termes d'image, est devenu un enjeu fort des revendications de la CGC.

En février 2008, face à l'exaspération croissante de l'encadrement, relayée par les Fonctions publiques-CGC, le gouvernement a inscrit à l'ordre du jour des accords de Bercy la revalorisation des carrières des cadres A mais aussi de l'encadrement supérieur et en particulier des administrateurs civils. Mais il s'est aussi ingénié à gagner du temps pour mettre en application ces annonces solennelles ! Temps pendant lequel il a pourtant arbitré favorablement sur des revalorisations catégorielles considérables, telle par exemple la création du corps des administrateurs des finances publiques (AFIP qui culminent à la HEG).

En 2010 puis tout récemment, sortant de son immobilisme, il a enfin présenté son projet sous forme de deux textes : l'un modifiant le décret statutaire des administrateurs civils et instaurant le GRAF (grade à accès fonctionnel) pour ce corps, l'autre modifiant le décret de 1955 relatif aux emplois de direction.

Ce projet dans sa version la plus actuelle, enterre la notion de carrière, réduit drastiquement le quota des emplois de direction réservés aux administrateurs civils, tout en faisant de la détention de ces emplois la seule voie d'accès à un grade supplémentaire !

Enfin, en réservant uniquement aux emplois à la discrétion du gouvernement la garantie du maintien définitif de la rémunération perçue dans ces postes, une fois leurs titulaires retournés dans le corps des administrateurs civils, il montre que seule la politisation conduit à un véritable déroulement de la carrière de ce corps. Le gouvernement crée ainsi un évènement dans l'histoire de la République, dans la mesure où est ainsi officiellement annoncé un cursus favorable avec politisation. Cette mesure renforce ainsi la modification réglementaire récente qui autorise l'accès aux emplois de cabinet sans exercice préalable de fonctions dans le corps des administrateurs civils.

Voici le détail du projet gouvernemental :

- un accès à la HEB bis, après 4 ans d'attente au dernier échelon de la hors-classe et ceci pour 5% des effectifs des administrateurs civils hors-classe. Cet échelon concernerait les administrateurs civils n'ayant pas occupé d'emplois de direction ou les ayant exercé moins de 8 ans durant les 10 dernières années ;
- la création d'un grade supplémentaire à accès fonctionnel (GRAF) réservé à 10% des sous directeurs ou chefs de service ayant exercé ces fonctions pendant au moins 8 ans durant les 10 dernières années. Les bornages respectifs étant la HEC pour les sous-directeurs, la HED pour les chefs de service remplissant les conditions.

seule exception dans ces propositions désastreuses, les emplois à la discrétion du gouvernement détenus 2 ans durant les 3 dernières années échappent à tout contingentement et accèdent à la HED dans le GRAF.

Face à des propositions vécues comme discriminatoires les Fonctions publiques-CGC réitèrent leurs revendications :

- alignement de la carrière sur la plupart des autres corps issus de l'ENA et de Polytechnique ;
- création d'un grade supplémentaire comprenant 3 échelons : le 1^{er} et le 2^{ème} accessibles sans conditions particulières en HEC et HED, le 3^{ème} échelon spécial de ce nouveau grade (HEE), accessible sous conditions préalables et contingenté.
- la déclinaison de ces mesures pour les corps équivalents aux administrateurs civils comme celui des administrateurs de l'Insee.

Des rencontres avec le DGAFP et le directeur de cabinet du ministre se sont tenues pour faire évoluer cette situation inacceptable. Mais pour le prochain Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat, le même dossier nous est resservi : la CGC a de nouveau demandé des évolutions, résultat le 14 juin.

Il est bien prévu la déclinaison de ces textes aux corps équivalents dans les 3 fonctions publiques, dont les administrateurs de l'Insee bien évidemment ; nous demandons dans le même temps et par voie de conséquence la revalorisation du statut des inspecteurs généraux de l'Insee.

PREFON- RETRAITE

12 bis rue de Courcelles-75008 Paris

n° vert : 0 800 208 208

tél : 01 44 13 64 13

site : www.prefon.asso.fr

BULLETIN D'ADHESION 2011

Adhérez au Snadige-CGC

Pour donner au Snadige les moyens de poursuivre son action, pour le soutenir, il suffit d'envoyer sa cotisation, par chèque au nom du Snadige, dont le montant reste inchangé pour 2011, à savoir :

- 75 € pour les stagiaires, les jeunes de moins de 4 ans d'ancienneté et pour les retraités.

- 150 € pour les autres

rappel : les deux tiers de la cotisation font l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

Le chèque est à établir à l'ordre du **Snadige** et à adresser à :

Trésorier du Snadige

INSEE Timbre Y502

bureau 745

18, Bd Adolphe. Pinard

75675 Paris Cedex 14

Merci de votre confiance

Bulletin à découper suivant le pointillé

NOM :-----

Prénom :-----

Adresse professionnelle :-----

N° de téléphone :-----

Adresse mél (pour recevoir les informations) :-----

Adresse personnelle (facultatif):-----

Rappel AG du Snadige le 16 juin à 17h Salle Closon